
**POLICE
MUNICIPALE**

MAINTENIR

L'ORDRE PUBLIC



La municipalité a doté sa direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique d'équipements modernes qui lui permettent d'exercer pleinement ses missions : assurer la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.

Cette direction est composée d'un service Sécurité Publique et d'un service Voie Publique.

Hôtel Maleyssie, 2 rue Chanzy - entrée A

Tél : 02 37 23 42 84

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et samedi de 8h à 19h.

Du mardi au vendredi de 7h à 20h.

Le service Sécurité Publique est composé d'une équipe comprenant 24 policiers municipaux et d'un Centre de Supervision Urbain doté de 7 opérateurs de vidéoprotection

Le service Voie Publique est composé d'une équipe de 7 Agents de Surveillance de la Voie Publique et de 2 agents des droits de place qui assurent la gestion des foires et marchés. Ce service a également en charge la délivrance des arrêtés d'occupation du domaine public.

SERVICE SECURITE

PUBLIQUE

La sécurité publique est assurée par deux brigades d'accompagnement et de prévention qui patrouillent quotidiennement en ville.

Elles entretiennent des liens de proximité avec la population et les commerçants dans tous les quartiers.

BRIGADES D'ACCOMPAGNEM ENT ET DE

PRÉVENTION

Patrouilles VTT

Les patrouilles VTT permettent d'intervenir plus discrètement et dans des endroits peu praticables en voiture. De nombreux avantages de cette brigade, comme une meilleure réactivité sur les différents problèmes d'incivilités, nuisances sonores, délinquances de proximité.



Les patrouilles véhiculées

Les équipages des BAP disposent de deux CITROEN Berlingo et d'un DACIA Duster afin de mener à bien leurs missions dévolues.



Vidéo protection et verbalisation

Chartres dispose depuis 2005 d'un système de vidéo protection sur l'ensemble de la ville. Un Centre de Supervision Urbain (CSU) permet de visualiser les images en temps réel des 132

caméras réparties sur l'ensemble de la ville. La Police nationale bénéficie d'un déport d'images installé dans ses locaux.

La Ville est également équipée d'un dispositif de vidéo-verbalisation qui relève les infractions au stationnement.



Lutter contre les nuisances sonores

Une cellule « nuisance » est chargée d'intervenir en cas de troubles de voisinage. Elle a une fonction d'écoute, de prévention et de conciliation très importante, mais aussi de répression. Ses interventions s'effectuent indifféremment sur la voie publique et chez des particuliers.

Contact : tél. 02 37 23 42 60



Opération Tranquillité Vacances

Pendant les vacances, les agents des brigades d'accompagnement et de prévention réalisent des circuits de surveillance des domiciles pour prévenir les cambriolages. Il est possible d'inscrire son domicile dans ces circuits : une fiche d'inscription est à renseigner avant votre départ en vacances, au commissariat de police municipale. Service gratuit. Des conseils utiles sont également donnés pour sécuriser votre logement pendant un absence prolongée.

Commissariat de police municipale : Hôtel Maleyssie, 2 rue Chanzy - entrée A, tél. 02 37 23 42 84.

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi et le samedi de 8h à 19h

du mardi au vendredi de 7h à 20h

VIDÉO
D'INFORMATIONS
CONTRE LE VOL
DE VÉLO

Video d'informations pour lutter contre le vol d'un vélo

DEMANDE D'ACCÈS DANS L'AIRE PIÉTONNE



C'est au poste de Police Municipale qu'il convient de solliciter pour demander une autorisation d'accéder en aire piétonne à titre d'exceptionnel dans le cadre d'un déménagement ou de travaux. Pour les travaux, le stationnement des véhicules se fait sur la Butte des Charbonniers sauf cas particulier.

Contact : tél. 02 37 23 42 84, lien [vers la demande d'accès à l'aire piétonne.](#)

Dans le cas d'une demande nécessitant un arrêté pour déviation, il convient de contacter le service Gestion du Domaine Public.

Contact : tél. 02 37 88 44 63

[Vers le haut](#)

**SERVICE VOIE
PUBLIQUE**



Stationnement et prévention sur le domaine public

La cellule ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) exerce des missions de prévention sur la voie publique pour assurer le respect des règles de stationnement et la sécurité des piétons aux abords des établissements scolaires et des marchés.

Contact : tél. 02 37 23 42 97 et 02 37 23 42 71.

Occupation du domaine public

La cellule « des droits de places » gère la délivrance des arrêtés d'autorisation d'occupation du domaine public pour les animations, foires, fêtes foraines, marchés et terrasses.

[Vers le haut](#)

CONTACT

Police municipale

Hôtel Maleyssie, entrée A 2, rue Chanzy 28000
Chartres

Tel : 02 37 23 42 84

Fax : 02 37 23 42 76



LIENS UTILES

[La préfecture d'Eure et Loir](#)
[Ministère de l'intérieur](#)

[Sécurité Routière](#)

[Information sur les risques majeurs \(DICRIM\)](#)

[Arrêté sur l'occupation abusive du domaine public et la consommation d'alcool sur la voie publique](#)

[Arrêté sur la vente à emporter de boissons alcoolisées](#)

[Arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinages](#)

[Troubles du voisinage](#)

[Pré-plainte en ligne](#)

[Prévenir et agir en cas de risques et de menaces](#)

[Consignes de sécurité applicables dans les établissements \(ministère de l'éducation\)](#)

[Demande d'accès en aire piétonne](#)